conscription de l'Aveyron, commo candidat monarchiste indépendant, et obtint 10,810 voix contre 18,260 à l'élu officiel, M. Girou de Buzarolngues. Le 8 févrior 1871, M. de Valady fut élu représentant de l'Aveyron à l'Assemblée nationale, le 4° sur 8, par 58,523 voix (65,273 votants, 118,224 inscrits). Il slégea à droite, et vota avec les conservateurs royalistes, pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la dissolution, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septemat, pour la 10 des maires, pour l'état de siège, contre l'amendement Wallon, contre l'eusemble des lois constitutionnelles. Conseiller général de l'Aveyron pour le canton d'Entratgues depuis le 8 octobre 1871, M. de Valady fut réélu député, le 20 février 1876, par l'arrondissement d'Espalion, avec 6,370 volx (11,261 votants, 16,506 inscrits), contre 4,656 à M. Froment. Il siègea dans la minorité conservatrice, soutint, contre les 303, le gouvernement du Scize-Mai, et ne se représenta pas en 1877.

VALANTIN (Jacques), représentant aux Cont-Jours, né à Montpelher (Herault) le l'avril 1767, mort à une data inconnue, « fils de M. Louis Valantin, bourgeois, et de demoiselle Catherine Devie », était négociant à Lanci (Hérault). Devenu maire de cotte ville, if fut élu, le 15 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de l'Hérault, avec 20 voix sur 35 votants. La courte session de cette législature mit fin à se certière polide cet cette legislature mit fin à sa carrière poli-

VALANTIN (DURAND-BARTHÉLEMY), représentant en 1813 et en 1849, nó à Saint-Louis (Sénégal) le 5 décembre 1806, était établi dans cette ville comme négociant. Maire de Saint-Louis, il fut élu, le 30 octobre 1848, par 1,080 voix (2,071 votauts, 4,726 inscrits), représentant du Sénégal à l'Assemblée constituante. Après vérification de ses pouvoirs, il fut admis à siéger le 16 janvier 1849. M. Valantin prit place à droite et vota contre l'amnistie, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 12 août 1849, par la colonie, représentant à la Législative, avec 1,319 voix (2,033 votants, 4,991 inscrits), contre 472 à M. Masson et 240 à M. Petiton, il suivit la même ligne politique que précédemment, opina avec les conservateurs monarchistes, pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée.

VALAZÉ (DE). - Voy. DUFRICHE.

VALDEC. - Voy. LESSART (DE).

terms.

VALORUCHE (Anne-Joseph-Arrould), député en 1791, membre de la Couvention, né à Joinville (Hante-Maruel en 1745, mort à une date inconnue, étudia la médecine, fut reçu docteur, exerça sa profession à Nomécourt (Haute-Marue), et deviut, eu 1790, administrateur du département. Le 31 août 1791, ce département l'euvoya sièger à l'Assemblée législative, le 3° sur 8, par 253 voix (365 votants). Il opina avec la majorité réformatrice. Réélu, le 4 septembre 1792, à la Convention, le 4° sur 7, par 176 voix (405 votants). Valdruche vota pour la mort de Louis XVI, contre l'appel et contre le sursis, ne joua à l'assemblée qu'un rôle effacé, et disparut de la scène politique après la session conventionnelle.

VALÉE (SYLVAIN-CHARLES, CONTR), pair do France, néà Brionne (Aubo) le 17 décembre 1773, mort à l'aris le 15 août 1816, a tils de Charles Valóe et de Louise Boujour 2, fut admis à huit ans à l'Ecole militaire de Brienne, passa, lo 122 septembre 1792, à l'Ecole d'artillerie de Châlons, et fut promu licutenant au 122 régiment d'artillerie à pele dia 121 juin 1793. Capitatine en second au 3 d'artillerie à cheval le 27 avril 1795, capitaine on premier le 13 mai 1890, il fit campagne aux armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin et du Danube, et se distingua à Wurtzbourg et à Hohenlinden où il commanda l'artillerie do la division Decacu, Chef d'escadron au 5º régiment d'artillerie à cheval le 2 octobre 1802, clevalier et la Léglon d'homeur 19 14 juin 1891, lioutenant-colonel le 21 juin suivant, il servit à l'armée des côtes de l'Océan jusqu'au momont de l'ouverture de la campagne de 1805, et assista à Uni, à Austerlitz et à 16na. Sous-chef de l'état-major général de l'artillerie le 22 novembre 1896, colonel le 12 janvier 1807, commandant du 124 d'artillerie à pied le 13 février suivant, officier de la Léglon d'homeur le 3 mars, il fut envoyé en Espagne le 124 octobre 1803, nommé, le 30 novembre 1809, directeur du parc de séège du corps de Lannes, assista au siège de Saragosse, et devint, le 22 décembre 1809, commandant de l'artillerie du 3° corps, puis de l'armée d'Arragen. Général de brigade le 18 juillet 1810, il fut appelé, le 22 août suivant, à la direction de l'écele de Doual, mais revirt bientôt en Espagne prendre le commandement de l'artillerie de Suchet, et prit part aux sièges de Lérida, de Sagonte, de Tarragoue et de Valence. Créé baron de l'Empire le 13 février 1811, général de division le 6 août suivant, il mit en état de défense les places du gouvernement de Suchet, et put ramener en France, en 1811, nalgré les chorts de l'artillerie et de pare. Et témoiguage de satisfaction, l'empereur le créa counte de l'Empire le 12 mars 1814, A la Restauration, il fut nommé commandeur de l'artillerie de Suchet, et pur re 18

renommó à la Chambre des pairs le 11 septembre 1835. Après la révolution de juillet, il avait été mis en disponibilité (8 septembre). En 1831, il entra cej endant au conseil d'Etat, et, en avril 1837, reç it le commandement de l'artillerie et du génle de la nouvelle expédition de Constantine. Lors de l'assaut du 12 octobre, Danrémont ayant été taé, Valée prit le commandement comme le plus ancien divisionnaire et, le lendemain, 13. Unstantine était prise. En récompense, il fut nonmé gouverneur de l'Algérie le 25 octobre, nentra en fonctions que le 1st décembre, et fut élevé à la dignité de maréchal de Prance le 11 novembre. Il pacitia la province de Constantine, organisa, en 1838, le cercle de Bône, mais no put empêcher Abd-el-Kader de tonir encore la campagne. Il donna sa démission en mars 1839, à la chute du cabinet Molé, ministre dont il était l'ami; mais Soult arrivé au pouvoir parvint à lui faire garder son poste. Le 27 octobre 1839, Valée organisa, pour complaire au due d'Orléans, l'expédition des Portes de fer, battit l'émir à Boufarick le 31 décembre, et, malgré le ministère du 1st mars 1849, qui voulait organiser une expédition du côté d'Oran, occupa Cherchell, et battit de nouveau l'émir au col de la Mouzava, le 12 mai 1811. Le 17, avec les dues d'Orléans et d'Aumale, il entrait à Médéah, et le 8 juin à Millanah. A l'époque du traité de Londres, Valée s'occupa principalement de pourvoir à la sécuvité de notre nouvelle colonie, et donna les plans de décase de la rade d'Alger. Il fut relevé de ses fonctions de gouverneur le 3 janvier 1841, prés'da pendant un an la commission des fortifications de Paris, et rentra en 1813 dans la vie privée, il fut Inhumé aux Invalides.

VALENCE (Jean-Baptiste-Cyrus-Marie-Adflative du Sénat consorvateur, pair en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Agen (Lotet-Garonne) le 22 septembre 1757, mort à Paris le 4 février 1822, fils d'un lieutenant-général, entra en 1774 à l'Ecole d'artillerie de Strasbourg. Capitaine au régiment Royal-Cavalerie en 1778 et aide-de camp du maréchal de Vaux, il épousa à l'improviste, en 1780, la fille cadette de Mme de Genlis, pour masquer, dit-on, ses relations intimes avec Mme de Montesson, et devint l'année suivante premier écuyer du duc d'Orléans et colonel du régiment de dragons-Chartres, après avoir été pendant quel ques mois seulement colonel en second du régiment de Bretagne. Ses relations avec le duc d'Orléans et esc idées libérales lui valurent d'être élu, en 1789, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux par la ville de Paris. Il ne fut pas appolé à sièger à la Constituante, et fut nommé, en 1790, maréchal de camp et commandant du département de la Sarthe. Le 23 juin 1791, il prêta, avec la fuite du roi, le nouveau serment militaire devant l'Assemblée. Employé à l'armée de Dumourlez, lieutenant-général le 20 août 1792, il assista à la bataille de Valmy, où il commanda la réserve, et reçut les capitulations de Verdun et de Longwy. Général en chef de l'armée des Ardennes le 8 octobre 1792, il batit Beaulicu, s'empara de Dinant, de Charleroi et de Namur, et, pendant l'hiver, proposa au gouvernement un plan d'invasion des colonies anglaises. Envoyé en Belgique, sur la demande de Dumouriez, il assista à l'affaire de Tirlemont, se distingua et fut blessé à la bataille de Nerwinde. Mécontent de la marche de la Politique intérieure, il

donna sa démission. Un des courriers qu'il envoyait à Beurnonville ayant été intercepté, des dépêches importantes (car il était le confident de Dumouriez) tombérent entre les mains des agents du gouvernomont. Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui, et la Convention ordonna par un décret l'arrestation de toute sa famille. Valence suivit alors Dumouriez dans sa défection, et se rendit à Londres; mais l'itt lui ordonna de quitter immédiatement l'Angleterre. Il passa en Amérique, revist en Europe à l'époquedu Directoire, vécut près de Hambourg jusqu'à l'établissement du Consulat, et rentra en l'an XI, il devint membre du Sénat conservateur le 12 pluvièse an XIII. Commandeur de la Légion d'honneur (20 pluvièse suivant), if fut nommé, le 20 mars 1807, commandant de la 5e légion de la réserve intérieure, fut créé comte de l'Empire, le 12 pluvièse, et euroyé la même année à l'armée d'Espagne, d'où il revint hientôt en raison de sou état de santé. Durant la campagne de Russie, il commanda une division, fit une partie de la campagne de Saxe, et, en décembre 1813, fut nommé commissaire extraordinaire de l'empereur à Besançon où il tenta vainement d'arrêter la marche des alliés. Secrétaire du Sénat le ler avril 1814, il signa la déchéance da Napoléon ler, et fut nommé, par Louis XVIII, pair de l'rance le 4 juin 1814, et grand-officier de la Légion d'honneur le 4 janvier 1815. Aux Cent-Jours, Valence fut de nouveau appelé à la Chambre des pairs le 2 juin 1815. Il redevint secrétaire de la Chambre haute et y défendit avec énergie la cause de l'Empire. Après Waterloo, il commanda, avec Grenier et Sébastiaul, les troupes de l'arris, et fut désigné, le 21 juin 1815, comme commissaire extraordinaire par le gouvernament provisoire pour aller demander un armistice à Blucher, qui répondit par un refus. Eliminé de la Chambre des pairs le 25 juillet 1815, mis à la retraite, comme ieutenant général, le 4 septembre suivant, il ne rentra à la Chambre de la Chambre des pairs le 25 juillet 1815, mis à la retraite, comme ieutenant général,

VALENTIN (Mark-Eddon), représentant en 1850 et en 1875, sénateur de 1876 à 1879, né a Strasbourg (Bas-Rhin) le 27 avril 1823, mort à Paris le 31 octobre 1879, stivit la carrière militaire. Sergent-major en février 1848, il parvint au grade de sous-licutenant. Il sorvait, en cette qualité, au 6° bataillon de chasseurs à pied, lorsqu'il dut à ses opinions nettement républicaines d'être élu par les démocrates du Bas-Rhin, le 10 mars 1850, représentant du peuple à la Législative, le 3° sur 5, par 55, 161 voix (97,491 votants, 137,534 inscrits); il s'agis-sait de remplacer cinq représentants de ce département condamnés par la haute-cour de Versailles pour l'affaire du 13 juin. M. Valentin prit place à la Montagne, vota avec la minorité démocratique, se prononça énergiquement contre la politique de l'Elysée, fut arrêté dans la nuit du 2 décembre 1851, et inscrit en tête de la première liste de représentants bannis. Il se

retira en Angleterre, devint professeur à l'Ecolo d'application d'artillerie et de génie de Woolwich, et rentra en France au mois de mai 1870. Le 4 septembre 1870, au soir, il accompagna M. Floquet pour mettre les scellés sur les portes de la salle des séances du Sénat, et fut nommé préfet du Ras Rhin par le gouvernement de la Défense nationale, qui « s'en rapportait à son énergie et à son patriotisme pour aller occuper son poste. » Il arriva le 7 septembre dans le Bas-Rhin, où il organisa des expéditions de francs-tirenrs, parvint à franchir les lignes ennemies, et pénétra le 19 septembre à Strasbourg, après avoir francli à la nage, sous le fou croisé de l'ement et de la place, la rivière de I'll et les fossés des fortifications. Il proclama la République, et prit possession de son poste. Il ne put empêcher le général Urrich de capituler le 27 au soir, fut arrêté par ordre du général de Werder, au mépris des conditions stipulées, et détenu pendant trois mois et demi en Allemagno dans les casemates de la forteresse d'Ebrenbreitstein. Rendu à la liberté au moment de l'armistice, il fut nommé, le 6 février 1871, préfet du Rhône et connulssaire extraordinaire de la République, en remplacement de M. Challemel-Lacour démissionnaire. Aux élections du surlendemain pour l'Assemblée nationale, il fut candidat républicain dans le Bas-Rhin, mais il n'obtint que 45,106 voix (101,741 votants). Comme préfet du Rhône, il sontint la politique républicaine modérés de Thiers, et contribua, à la tête des troupes, à réprimer (mars et avvil) l'insurrection communaliste de la Guillotière. Toutefois la presse monarchique l'attaqua avec une grande vivacité, lui reprochant d'avoir usé trop modérément de la victoire. Le 24 janvier 1872, il fut remplacé comme préfet de Lyon par M. l'ascal. M. Valentin refusa la place de trésorier-payeur que lui offrait, à titre de compensation, le gouvernement de Thiers, fut nommé, le 10 février suivant, comme candidat républicain, par 56,226 voix (103,910 votants, 142,152 inscrits), contre 1875, les éle

VALENTIN (François-Maximin), député de 1887 à 1889, nó à Sajnt-Chinian (Hérault) le 11 juin 1821, mort à l'aris le 4 mars 1888, propriétaire, fut élu député de l'Isère, le 5 juin 1887, par 35,382 volx 76,068 votants, 164,356 inscrits), contre 22,793 à M. Edg. Monteil, également républicain, et 16,200 à M. Pairot; il remplaçait M. Buyat décêdé. Il prit place dans les rangs de la majorité opportuniste, et mourut quelques mois après.

VALENTIN BERNARD (MATHIAS), diputé en 1789, né en 1748, mort en 1824, était bourgeois à

Bourg-Blaye Gironde) quand il fut élu, le 9 avril 1789, député du tiers aux Etats Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Il prêta le serment du Jeu de panne et siégea fort obscurément dans la majorité. Maire de Bourg en 1792, juge de paix du canton de Bourg en 1792, il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. Consciller géné-ral de la Gironde du 1° thermidor au VIII à 1803, et de 1898 à 1814.

VALENTIN-DUPLANTIER (JEAN-MARIE-CE-CILE, BARON), député au Conseil des Cinq-Cents, nó à Trévoux (Ain) le 5 août 1758, mort à Paris le 6 février 1811, « fils de Messire Joseph Valentin, écuyer, conseiller de son Altesse Sérénissime en son parlement des Pombes, et de dame madame Marguerite Girard », était lieutenant général au présidial et bailliage de Bourg-en-Bresse au moment de la Révolution. Nommé, en 1791, commissaire du roi près le tribunal de Bourg, il blâma avec énergie le 10 août, attaqua violemment la Montagne, et, pour échapper aux poursuites, dut, pendant la Torreur, se réfugier à l'armée d'Italie, où il occupa une place dans les charrois (train des équipages). Rentré en France après le 9 thermidor, il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents, par 132 voix (244 votants). Il prit place parmi les modérés, fut membre de la commission chargée du déponillement des scrutins, et de divers untres lureaux augus la végification des non-132 volx (244 votants). Il prit place parmi les modérés, fut membre de la commission chargée du déponillement des scrutins, et de divers antres bureaux, appuya la vérification des pouvoirs demandée par Génissieu, demanda l'ajournement de la liste décuple pour le choix d'un Directeur, combattit les dénonciations contre Siméon, proposa d'admettre en palement des contributions les bons délivrés aux parents des condamnés pour la restitution de leurs biens, s'opposa à l'amnistie pour les délits relatifs à la Révolution, condamna le message du Directoire à propos de la conspiration royaliste et de l'acquittement de La Villeheurnois, fit un rapport contre les sociétés populaires, et fut élu socrétaire le le thermider au V. Rallió au parti de Clichy et adversaire du Directoire, il fut condamné à la déportation au 18 fructidor, parvint à échapper aux poursuites, et se régigla en Sulsse, puis en Toscane où il resta jusqu'en l'an VII. Rentré alors en France, il adhéra au 18 brumaire, devint conseiller général en l'an VIII, président du conseil général en Pan X, préfet des Landes le 19 messidor sulvant, et membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Officier de l'ordre le 20 juillet 1808, baron de l'Empire le 23 mai 1810, préfet du Var le 30 novembre suivant, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat le 23 décembre 1813, et mourut quelques semaines après.

VALÉRIAN-DUCLOS (Anyone), député en 189, né à Vimes (Card) la 5 sententhra 1739.

Queiques semaines apres.

VALÉRIAN-DUCLOS (Astoine), député en 1789, né à Nîmes (Gard) le 5 septembre 1732, mort à une date inconnue, avait rempli des fonctions municipales à Pout-Saint-Esprit, quand it fut élu, le 31 mars 1789, député du liers aux États-Généraux par la sénéchaussée do Nîmes et Beaucaire. Il prêta le serment du Jeu de paume, s'engagea (24 septembre 1789) à verser au trésor public le quart de son revenu, et quitta la vie politique après la session.

VALERY (JEAN), député au Conseil des Cinq-Conts, nó à Lentillac (Lot) le 4 février 1762, mort à Lentillac le 6 février 1855, juge de paix du canton de Lauzès (Lot), fut élu, le 25 ger-minal an VI, député du Lot au Conseil des Cinq-Cents II en sortit en l'an VIII, et ne prit plus aucune part aux affaires publiques.

VAL.

VALERY (JEAN-JOSEPH, COMTE), sénateur de 1876 à 1879, nó à Bastia (Corse) en 1823, mort à Plorence (Italie) le 26 mars 1879, fut nommé président de la chambre de commerce de Bastia en 1855 et directeur de la Compagnie des paquebots de la Méditerrance en 1861. Chovalier de la Légion d'honneur, conseiller général de Bastia, consul de Portugal et vice-consul d'Espagne, d'Antricho et de Grèce, décoré d'un grand nombre d'ordres étrangers, il fut élu sénateur de la Corse, le 30 janvier 1876, par 283 voix (476 votants); son élection avait été chaulement appuyée par MM. Rouher, Gavinl et Abbatucci, et fut validée, bien qu'il est fait transporter et rourrir gratuitement des électeurs sénatoriaux sur un de ses bateaux, d'où ils s'étaient rendus sous escorte au scrutin. Il prit place au groupe de l'Appel au peuple, et, en juin 1877, vora la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. L'état de sa santé le força de passer l'hiver à Florence où il mourut en mars 1879. Il fut remplacé au Sénat, le 22 juin suivant, par M. l'iétri.

VALETTE (Joseph-Siméon), député en 1789, nó à Tours (in tre-et-Loire) le 13 septembre 1736, mort à Tours le 2 février 1809, était négociant dans sa ville natale, quand il fut élu, le 23 mars 1783, député du tiers aux États-Cénéraux par le bailliage de Touraine, le 2° sur 8, avec 121 voix sur 185 votants. Le rapport de l'intendant de la province au ministre sur ces élections, dit de lui : « Valette, non catholique, homme fort raisonnable, » Il prêta le serment du Jeu de paume, siégea silencieusement dans la majorité, et quitta la vie politique après la session.

VALETTE (Louis-Charles), représentant du peuple en 1818, nó à Sarrelouis (Prusse rhénane), le 17 mars 1891, mort à Remilly (Moselle) le 16 septembre 1870, fit son droit, fut reçu avocat et entra dans la magistature au commoncement du régno de Louis-Philippe; mais il donna bientôt sa démission et se retira à Remilly, où il s'occupa d'agriculture; il donna aussi ses soins au développement de l'instruction primaire et fut nommé inspecteur de cet enseignement. Partisan des idées avancées, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 6° sur 11, par 78,667 voix (97,423 votants, 111,534 inscrits); il fit partie du comité de l'instruction publique, et vola pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, coutre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution na sa démission de représentant le 13 mars 1849, et retourna à Remilly, où il véeut dans la retraite.

VALETTE (CLAUDE-DENIS-AUGUSTE), représentant en 1818 et en 1849, nó à Salins (Jura) le 15 août 1805, mort à Paris le 10 mai 1878, fils d'un ancien officier de l'armée de Hoche, montra de bonne houre de remarquables dispositions pour la musique et fut admis à 9 ans au Conservatoire. Sa famille l'en fit sortir l'année suivante, et lui fit faire sos études aux lycées de Besançon et de Versailles. Il vint faire son droit à Paris, Reçu licencié en droit en 1827, puis docteur en 1839, il se fit counaître par une brochure intitulée: De la pairie

héréditaire considérée comme pouvoir législatif et comme pouvoir judiciaire (1339), prit
part à la révolution de juillet, et fut nonmé
au concours professeur suppléant de droit civit
à la faculté de l'aris (1333), et titulaire de
cette chaire en 1337. Il s'y distingua par la
netteté des vues, la sagacité des observations,
la clure interprétation des textes, et devint un
des plus éminents représentants du droit françals, qu'il ne cessa d'enseigner depuis lors. Il
publia, dans cette laborieuse période de son
existence, plusionrs ouvrages théoriques de
premier ordre i De l'effet ordinaire de l'insoription en matière de privilèges sur les inmeubles (1843); Traité des hypothèques (1846);
des Notes et additions au Traité sur l'état des
personnes du jurisconsulte Proudhon, etc. Il
collabora très activement, de 1834 à 1943, à la
Recue du droit français et étranger. En 1845,
il fut fait chevalier de la Lógion d'houneur. A
la révolution de lévrier, M. Valette fut élu
(23 avril 1813) représentart du Jura à l'Assemblée constituante, lo 4° sur S, par 38,056 voix
(4,155 votants). Il fit partie du comité de législation dont il fut vice-président, opina avoc la
fraction la plus modérée du parti républicain,
et fut chargé par l'Assemblée, avec MM. Turck,
C. Forel, lemaire, et Boulay de la Mourthe,
de lui rendre compte, lo 23 juin, de l'état de
l'aris insurgé. Respectueux de la légalité, le
représentant du Jura, après avoir reçu dans
ses bras le général Damesme blossé à mort,
revendiqua pour les valneus les garanties ordinaires de la justice, et se montra très opposé
au système des proscriptions saus jugement. Il
s'occupa d'ailleurs plus spécialement de questions de législation et prit la parole, soit
combatiti; sur la publicité des contrats de
mariage, la suppression de la quotité disponible, le travail du dimanche, l'organisation
du cautionnement et de la contrainte par corps,
contre l'abolition de la peine de mort, contre
l'amendement Grévy, contre le droit au travail,
pour l'ordre du jour en l'houneur de l'

quelque temps à Vinconnes, il reprit sous l'empire sa chaire de droit civil à la faculté, fut du, le 5 juin 1869, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, promu officier de la Légion d'honneur le 14 août de la même année, et fut nommé, en 1873, membre du conseil supérieur de l'instruction publique. On a encore de lui: De la jurisprudence actuelle en matière d'enregistrement (1813); Traité des hypothèques (1816); Cours de code civil (1872), et de nombreux articles dans les Revues spéciales.

VALETTE, - Voy. DESHERMEAUX (BARON).

VALETTE PARISOT (Barrièlemy, Marquis DE), député en 1789, né à Montpezat (Tarn-et-Garonne) le 19 octobre 1725, mort à Paris le 26 février 1790, ancien officier et chevalier de Saint-Louis, fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la séné-chaussée de Querey. Il vota avec la minorité et mourut au cours de la législature.

valfons (Camille-Régis Mathét de la Calmette, marquis de), représentant en 1871, député de 1876 à 1881, nó à Nimos (Gard) le 11 janvier 1837, d'une ancienne famille di Languedoc, dout la filiation est établie depuis la fin du xvi siècle, fut élève de l'abbé d'Alzon, s'engagea, en 1860, dans les zouaves pontificaux, et fut décoré, l'aunée suivante, de la croix de Saint-Grégoire-le-Grand. Conseiller municipal de Nimes, commandant d'un batailon de la garde nationale sédentaire de Nimes en 1870, il signa la proclamation républicaine lancée, après le 4 septembre, par la commission municipale provisoire de Nimes, et se mit à la tête d'un bataillon de mobilisés du Gard pendant la guerre. Elu, le 8 février 1871, représentant du Gard à l'Assemblée nationale, le 4 sur 9, par 56,729 voix (95,143 votants, 137, 326 inscrits), il se fit inscrire au centre droit et à la réunion des Réservoirs, parla en faveur de la loi des maires, déclara, à cette cecasion, qu'il avait toujours été partisan de la nomination des maires par le peuvoir central, et vota, avec la droite orléaniste, pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le peuvoir constituant de l'Assemblée, contre l'amendement Wallon, contre les fois constitutionnelles, Réélu, le 20 février 1876, député de la 2º circonscription d'Alais, par 9,448 voix (14,659 votants, 18,187 inscrits) contre 6,009 à M. Favand, républicain, sur une profession de foi constitutionnelle, ilreprit sa place à droite, et soutint le ministère de Broglie contre les 363. Candidat du gouvernement aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par localidate du Seize-mai, il fut élin, le 14 octobre 1877, par 10,417 voix sur 16,877 votants et 19,924 inscrits, coutre 6,187 à M. Silhol, combattit la politique scolaire et conitale des ministères républicains, et ne se représenta pas aux élections de 1831. On a de lui e Mémobree du marquis de l'alfons (1711-1780), son grand-onele (1860). M. de Valfons 4711-1860, son grand-onele (1860). M. de Valfons et septan VALFONS (CAMILLE-RÉGIS MATHÉE DE LA

VALLADIER (JULES-IIKNRI-ISIDORE), représentant du peuple en 1818, né à Vallon (Ardèche) le 20 novembre 1798, mort à Vallon le 1er jauvier 1871, d'une famille de robe, est porté,

par creeur, dans plusieurs biographies, comme fils d'un ancien député aux Cinq-Cents; son père fut élu, en 1791, député de l'Ardèche à l'Assemblée législative; mais, ne s'étant pas présenté pour prendre séance, il fut remplacé, le 4 janvier 1792, par Gamon, Valladier étudia le droit, se fit recevoir licencié, puls se consacra à la culture des mûriers et du ver à soie il obtint plusieurs récompenses aux expositions industrielles. D'opinions libérales, il devint, à l'avènement du gouvernement de juillet, maire de Vallon (1838), et cutra, l'année suivante, au conseil général de l'Ardèche, où il proposa, en 1845, in vou sur la réforme du ceus et du système électoral. En février 1848, il donna sa démission de maire, mais il fut replacé aussitéa la tête de la municipalité. Elu, le 23 avril 1848, représentant de l'Ardèche à l'Assemblée constituante, le 1er sur 9, par 18,212 voix, il fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et vola pour le bannisment de la famille d'Orléans, pour les pour suites contre l'une de la Constitution par la papue, après le rogressif, contre l'une on patibilité des fonctions, contre l'amendement Grevy, contre la sanction de la Constitution paur la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Il appuya après le 0 décembre la politique de l'Elysée. Non réétu à la Législative, il revint faire de l'agriculture à Vallon. Chevalier de la Constitution de l'Elysée. Non réétu à la Législative, il revint faire de l'agriculture à Vallon. Chevalier de la Constitution de la Légion d'honneur.

A Vallon. Chevalier de la Légion d'honneur.

VALLÉE (JACQUES-NICOLAS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq Cents, né à Evreux (Eure) le 27 juiu 1751, mort à Paris le 6 avril 1828, était avocat à l'époque de la Révolution. Il fut nommé président de l'administration du district d'Evreux, et, le 8 septembre 1792, fut élu second ampléant de l'Eure à la Convention, par 337 voix (491 votants). Admis à sièger de suite en remplacement de Brissot, qui avait opté pour l'Eure et-Loir, Vallée siègea dans les rangs des modérés. Lors du procès du roi, il répondit au 2º appel nominal : « Il n'y a ancune puissance qui pâtm'empêcher de remplir l'étendue de mes mandats. Je crois que le peuple exercerait lut-même sa souveraineté, forait lut-même sa lei, et prononcerait lut-même sur l'intérés social, s'il le pouvait. Je crois que d'après ces principes, que même lorsque le peuple donne des mandats illimités, son intention, copendant, est de ne délègner que les pouvoirs qu'il ne peut pas exercer lut-nême, et de se réserver ceux dont l'exercice lui est possible.

« Le peuple français ne pouvait pas prononcer sur les faits dont Louis Capet était aceusé, car il ne pouvait pas se réunir en masse dans un même lieu, pour l'entendre et examiner les pièces de conviction.

« Cette impossibilité imposait à ses mandatires l'obligation de se prononcer sur ces faits,

memo hou, pour rentendro et examiner les pièces de conviction.

« Cette impossibilité imposait à ses mandataires l'obligation de se prononcer surces faits, et ils ont rempli ces devoirs. Maintenant, le peuple français peut prononcer sur l'application de la peine à infiger à Louis Capet. Il peut prononcer sur les mesures à prendre, et pour la sâreté de l'Etat et pour le maintien de la liberté; et je dis que dés lors qu'il le peut, la Convention nationale ne le peut pas.

« Je ne suis pas effrayé, moi, par ces prétendues inquiétules de guerre civile : je sais que ces prétextes ont toujours été cetx des rois, lorsqu'ils ont voulu interdire les assemblées populaires qui mettaient un frein à lour autorité; je sais que ce langage sera to ijours aussi

celui des hommes qui voudraient faire prédominer leurs opinions privées sur la volonté générale, et mettre leur intérêt personnel à la place de l'intérêt public.

«Je dis que la majorité n'a véritablement d'autre intérêt qua d'avoir un gouvernement républicain. Je n'al pas la même contiance dans une assemblée de sopt à huit cents hommes dont les intérêts privés pourraient bien ne pas être conformes à ceux de la nation; je dis que la majorité d'une assemblée de huit cents hommes n'est pas à l'abri de la corruption, et, s'il fallait en citer un exemple, je citerais le parlement d'Angleterre..... La majorité du peuple prendra nécessairement des mesures convenables pour assurer le gouvernement républicain. Au contraire, le gouvernement d'un soul peut séduire la majorité de sept à huit conts personnes, soit par l'attrait des moyens corrupteurs, soit par l'attrait des moyens de réaction neu si cles envanissance étrangères reconnaîtront la république française, et pour la mort si cles envahisseut notre territoire, » Il se prononça en outre pour le sures. Compronis avec les Girondins, il fut dercté d'arrestation et d'accusation pour avoir protesté coatre les événements du 31 mai, échappa aux poursuites, et se tint caché jusque, l'attrait de parlie de l'aute, d

VALLÉE (PIERRE-JOSEPH, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Ceuts et de 1817 à 1824, né à Saint-Mihlel (Meuse) le 13 décembre 1758, mort à Parls le 3 octobre 1828, état avocat à Saint-Mihlel au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut successivement commissaire du roi, puis commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel de la Meuse (1791), juge au tribunal civil en 1792, et accusateur publie près le tribunal de la Meuse en 1794. Elu, le 22 germinal au V, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 193 voix (243 votants), il ne s'y fit remarquer que par sa motion etson rapport sur l'affaire de Santerre juge de paix à Chaulny. Bien que modéré, il ne fut pas inquiété au 13 fructidor, adhéra au 13 brumaire, fut nommé juge au tribunal de cassation le 11 germinal au VIII, membre

de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé chevalier de l'empire le 26 avril 1808. Maintenu par la Restauration dans ses fonctions de conseiller à la cour de Cassation, il fut élu, le 20 septembre 1817, député du grand collège de la Meuse, par 161 yoix (290 votants, 516 inscrits), prit place dans le parti libéral, et vota contre les deux lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Il quitta la vie politique aux élections de 1821.

VALLÉE (MATHURIN), représentant à la chambre des Ceut-Jours, dates de naissance et de mort inconnues, était juge de paix à Dax, après avoir rempli les fonctions d'aide-de-camp du général de la Bourdonnaye, lorsqu'il fut elu (13 mai 1815) représentant de l'arrondissement de Dax à la Chambre des Ceut-Jours, par 24 voix (45 votants). Il routra dans la vie privée après la courte session de cette législature,

véo après la courte session de cette législature,

VALLÉE (François-Gabriel), député de 1834
à 1837, né au Mans (Sarthe) le 27 août 1790,
mort à une date inconnue, se destina à la magistrature. Ses études de droit terminées, il fut
nommé (1813) juge anditeur au tribunal du
Mans, Mais la Restauration lui fit perdre ces
fonctions. Il se retira alors à la campagne et
s'occupa d'agriculture. Favorable à la révolution de juillet 1830, il fut éta d'abord conseiler général de la Sarthe, puls il accepta, le
21 juin 1834, la candidature que lui officient les
clècteurs libéraux du 3º collège de la Sarthe
(le Mans), et fut étu député par 153 voix sur
269 votants et 318 inscrits, contre 109 à M. de
Dreux-Brézé. M. Vallée vota le plus souveu
avec l'opposition modérée. Il quitta la vie politique aux élections de 1837.

VALLÉE (Louis-René-Oscar de), membre

avec l'opposition modérée. Il quitta la vie politique aux élections de 1837.

VALLÉE (Louis-René-Oscar de), membre du Sénat, nó à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) le 1° septembre 1821, d'une vieille famille poitevine, fit ses classes à Lyon et alla étudier le droit à l'otiers. Reçu avocat (1842), il s'inscrivit d'abord au barreau de cette ville, puis à celui de l'aris auquel il appartint de 1843 à 1848. Nommé par le gouvernement provisoire (4 mars 1848) substitut du procureur de la République près le tribunal de la Scine, il se montra dévoué à la politique conservatrice qui prévalut bientôt dans les conseils du gouvernement, adhéra au coup d'Etat de L.-N. Bonaparte, devint, le 28 juin 1852, substitut du procureur général près la cour d'appel de l'aris, et, le 4 novembre 1855, avocat général près la même cour. Premier avocat général le 21 août 1861, il cut à porter la parole dans un certain nombre de procès importants, parni lesquels l'affaire du duel entre MM. Charles Hugo et Viennet ils, le procès soutenu p-r Mme de Guerry contro la communauté de Piepus, le procès intenté par les héritiers du prince Eugène à l'éditeur des Mémoires du prince Eugène à l'éditeur des Mémoires du due de Raguse; il s'acquitta brillamment de sa tâche et so distingua par la modération et la sévère solriété de sa parole. Nommé conseiller d'Etat le 30 novembre 1867, il perdit ses fonctions à la chute de l'Empire, et reprit à Paris l'exercice de sa profession d'avocat. Impérialiste, il se présenta, lors des électious du 20 février 1876, à la Chambre des députés, dans l'arrondissement de Recroi, où il échoua. Mais les droites du Sénat firent triompher, la 15 novembre 1878, sa candidature à un siège inamovible devenu vacant par suite du décès du général Chareton; élu sénateur par 111 voix (269 votauts), il appartint au groupe bonapartiste et vota constamment avec la droite, contre le ministère Dufsare,

contre l'article 7, contre la réforme du personnel de la magistrature, contre le divorce, contre les crédits du Torkin, contre l'expulsion des princes, contre la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le prejet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la Laute cour contre le général Boulanger. Il prit fréquemment la parole à la tribune de la Chambre haute, pour la défense des théories autoritaires et conservatrices, notamment contre la réforme du serment judiciaire (février 1833), pour assurer aux tribunaux orcinaires et nou à une juridiction administrative l'autorité disciplinaire sur les instituteurs libres (février 1886), pour rétablir dans la loi militaire (avril 1888) les dispenses accordées par la loi de 1872. Officier de la Légion d'honneur (19 août 1806), On à de M. O. de Vallée : Anloine Lemaistre et ses contemporains (1858); Les Manieurs d'argont (1857); Le duc d'Orléans et le chancelier d'Aquesseau (1859); Etudes et portraits (1880), et diverses brochures d'actualité.

VALLET (CLAUDE-BENJAMIN), député en 1789, né à Gieu (Loiret) le 2 septembre 1854, mort à Gien le 23 février 1828, était curé de Gien, lorsqu'il fut élu, le 17 mars 1789, député du clergé aux États Généraux par le bailliage de Gien. Il se réunit à l'assemblée du tiers, dans les termes suivants.

do Gion. Il so rount a l'assemmee du tiers, dans les termes suivants :

« Messiours, j'al demandé au clergé du bailliage royal de Gien, lorsqu'il s'est agis de travailler à la Rédaction de notre cahyer, s'il youloit se réunir à Messieurs de la Noblesse et à Messieurs du Tiers-État pour compléter Panération encombles.

travailler à la Rédaction de notre canyer, s'il vouloit se réunir à Messieurs de la Noblesse et à Messieurs du Tiers-Etat pour compléter l'opération ensembles.

« Mais ce clergé à répondus unanimement qu'il procéderoit seul à la confection de son calyer et à la nomination de son député, comme cela est prouvé par l'acte qui se trouve à la tête de nos pouvoirs. En conséquence, j'ai toujours crus remplir l'intention de mes commettants en restant dans la salle du clergé, et en demandant qu'il vérifie en particulier des pouvoirs que l'en n'a pas voulu me donner en commun.

« Jo n'étois pas dans la salle du clergé, quand on a pris la délibération de Veudredy : jo no suis reveuu de Paris que le 24. Mes pouvoirs étant pour la délibération en commun et le vote par tête, je les apporte moy-même dans la salle, où se trouve le plus grand nombre des membres du clergé, pour le soumettre à la vérification. »

Membre du comité ecclésiastique, il prêta le serment ecclésiastique le 30 décembre 1790, avec la restriction, refusa l'évêché constitutionnel de Bordeaux, et demeura à Gien jusqu'à la fin de 1793, pour desservir l'unique paroisse conservée. Les clubistes voulaient le forcer à se marier; mais il répondait toujours que « quant au mariage, il faut quelque temps pour y penser. » Pour le débarrasser de ses obsessions, on proposa de l'unit officiellement avec une dame de 70 ans, parelytique, et dout le mari était émigré : il refusa. Arrêté le 31 décembre 1793, il resta en prison jusqu'au 9 thermidor (juillet 1794). Pendant ces six mois, on vint le chercher un jour pour l'amener devant le tribunal révolutionnaire; mais, ses forces l'ayant trahi, il tomba sans connaissanée; ce fut un de ses co-détenus, l'abbé Gaudet, qui fut emmèné, condamné et exécuté

à sa place. L'abbé Vallet ne mourut que vingt-quatre ans plus tard, à 71 ans.

Asa place, L'abbé Vallet ne mourut que vingtquatro aus plus tard, à 74 aus.

VALLET DE MERVILLE (Stanislas-MichelFrançois), représentant à la Chambre des
Cont-Jours, né à Metz (Moselle) le 1er novembre 1767, mort à Nancy (Meurthe) lo
20 août 1833, « fils de monsiour François Vallet
de Merville, écuyer, conseiller du roy, lieutenant des maréchaux de Franço au département des Trois évêchés, résidant à Metz, et
de dame Marie-Marquerite Alexandre », se fit
recevoir avocat au parlement (mars 1789). Il
cutra ensuite dans l'enseignement, comme professeur de rhétorique et de seconde au collège
de Naucy, puis dans l'administration, comme
chef de bureau (1er nivôso au III) de l'agent
national du district de Naucy. Administratour
(mossidor de la même année) du d'apartement
de la Meurthe, chef du bureau d'administration générale et de police à la préfecture de la
Meurthe, secrétaire général de cette préfecture
(11 janvier 1811), il fut élu, le 10 mai 1815, par
73 voix (97 votants, 161 inscrits), représentant
de l'arrondissement de Naucy à la Chambre
des Cent-Jours. Son rôle parlementaire prit fin
avec la courte session de cette législature.

VALLETAUX (Jean-Anoré), député au

do l'arrondissement de Nancy à la Chambre des Cent-Jours. Son rôle parlementaire prit fin avec la courte session de cette législature.

VALLETAUX (JEAN-André), député au Corps législatif en l'an X, nó à Chierzac (Charente-Inférieure) le 10 mars 1757, tué au combat de Quintemilla del Valle (Espague) le 23 juin 1811, entra au service, comme simple soldat au régiment d'Amiens, le 4 décembre 1779, devint sergent le 1st février 1782, et adjudant sous-officier le 15 septembre 1791. Il passa avec ce grade dans la garde constitutionnelle du roi. Le 20 juin, bien que n'étant pas de service, il se rendit aux Tuilerles pour y protéger la famille royale. Licencié peu après, il assista à la journée du 10 août, aux côtés des grenadiers fidèles à Louis XVI, et manqua d'être tué. Après être resté quelque temps sans emploi à Paris, il fut élu commandant d'un lataillou de la Charente. Chef de brigade le 9 pluviôse an III, général de brigade le 13 vendémiaire au III, il servit à l'armée des côtes de Brest, le 1st pluviôse an III, et commanda la colonne du centre à l'artaque du fort Penthièvre à Quiberen. Appolé au commandement du département des Côtes-du-Nord, il y resta jusqu'au 1st vendémiaire au V, et fut mis en disponibilité. Rallié au 18 brimaire, il fut élu, le 6 germinal au X, par le Sénat conservateur, député des Côtes du-Nord au Corps législatif, fit quelque temps partie de la commission de décines des côtes, et sortit de l'assemblée en 1800. Membre de la Légion d'honneur (4 frimaire au XII), officier de l'assemblée en 1800. Membre de la Légion d'honneur (4 frimaire au XII), officier de l'assemblée en 1800. Membre de la Légion d'honneur (4 frimaire au XII), officier de l'aspagne le 11 avril 1810, comma chef de la 2s brigade de la division Boudet, du corps de Bessiéres. Il opéra dans les Asturies, se siguala à Oviedo, à Crado, et cufin à Quintemilla cui il fut tué. L'ompereur, qui ignorait sa mort, le nomma commandeur de la Légion d'honneur un mois après, le 14 juillet 1811.

VALLETTE (PIERRE-LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, no à Nasbinals (Lozère) le 1e juillet 1756, mort à une date

inconnue, « fits à monsieur Guillaume Vallette-lesplas et à dame Marie-Victoire Conorton de Gambuize », appartint, sons Napoléon I., à la magistrature Procurent Impérial à Mende, il fut eln, le 13 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Marvejois à la Chambre des Cent-Jours, par 39 voix sur 49 votants, contre I voix à M. Paradan. Il no fit pas partie d'autres assemblées.

d'autres assemblées.

VALUER (Pierre-François-Augustin), député en 1701, né à Saint-Marcellin (Isère) le 7 août 1763, mert à Saint-Marcellin le 22 avril 1846, fut reçu avecat en 1783, embrassa la cause de la Révolution, devint membre du directoire de l'Isère en 1799, et fut élu, le 31 août 1701, député de l'Isère à l'Assemblée législative, le 8° sur 19, par 351 voix (511 votants), il vota obscurément avec la majorité. Maire de Saint-Marcellin, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de cette ville en l'au III, il se rallia au 18 brumaire, et fut nommé sous-préet par intérim, en floré d'au VIII, Magistrat de sûreté de l'arrondissement de Saint-Marcellin ca l'an IX, puis président du canton et conseiller général sous l'empire, il rentra dans la vie privée à la Restauration.

VALLIER (GERMAIN), sénateur de 1882 à

general sous l'empire, il rentra dans la vio privée à la Restauration.

VALLIER (Germain), sénateur de 1882 à 1883, nó à Lyon (Rhône) le 17 janvier 1821, mort à l'aris le 15 juin 1883, manifesta hautement ses ophions républicaines lors du coup d'État de 1851 et fut exilé par L.-N. Bonaparte. Il se réfugia à Annecy et devint secrétaire particilier d'Engène Sue. De retout à Lyon après la mort de cet écrivain, il se méla de nouveau au mouvement démocratique, publia en 1851 : Documents pour serveir à l'histoire de Orenoble en 1814 et 1815, et, après 1870, devint adjoint au maire de Lyon. Il exorça cette fonction jusqu'en 1873, appartint à la rédaction de divers journaux républicains, et fut éta (1875) membre du conscil d'arrondissement de Lyon et du conscil général du Rhône qui le choisit pour vice-président. Le 11 mars 1880, le décès de Jules Favre ayant créé une vacance dans la représentation sénatoriale du Rhône, M. Vallier fut élu sénateur par 216 voix sur 316 votants. Il prit place à gauche, sur les banes de l'Union républicaine, vota avec la majorité, sans paraître à la tribune, et obtint sa réélection, le 8 janvier 1882, au renouvellement trieonal du Sénat par 231 voix (323 vetants). Il continua de souteuir de son vote le gouvernement républicain, opina notamment pour la réforme de la magistrature, et mourut au cours de la législature, VALMY (DUO DE). — Voy. KELLERMANN.

VALMY (DUG DE). - Voy. KELLERMANN.

VALMY (DUO DE). — Voy. KELLERMANN.

VALON (ANTOINE-JOSEPH-LOUIS-SYLVESTRE, COMTE DE), député de 1824 à 1831 et de 1837 à 1842, nó à Egletons (Corrèze) le 10 octobre 1783, mort à Tulle (Cerrèze) le 27 janvier 1818, propriétaire à Tulle, maire de cette ville en 1823 et conseiller général, fut élu député du 20 arrondissement électoral de la Corrèze (Ussel), le 25 février 1824, par 146 voix (150 votants, 190 inserits); le 17 novembre 1827, par 105 voix (106 votants, 144 inserits), et le 23 juin 1830, par 100 voix (118 votants, 144 inserits), Ministériel en 1824, il passa en 1825 à l'opposition de droite, parla dans l'affaire Ouvrard, so réunit au groupe Agier, mais ne signa pas l'Adresse des 221. Après avoir échoué dans le même collège, le 5 juillet 1831, avec 94 voix contre 104 à l'éln, M. Plazanet, et le 21 juin 1834, avec 59 voix

contre 93 à l'élu, M. Persit, il fut réélu, dans le 1st collège du même département (l'ulle), le 30 mars 1837, par 151 voix (203 votants,305 inscrits), en remplacement du M. Bédoch décédé; le 4 novembre 1837, par 151 voix (207 votants, 333 inscrits), et le 2 mars 1839, par 113 voix (271 votants, 304 inscrits). M. de Valon prit place dans le groupe Berryer, à l'opposition légitimiste, repoussa l'Adresse de 1839, et vota pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, contre la detation du duc de Xemours et contre les fortifications de l'aris. Il rentra dans la vio pivée aux élections générales de 1812, et se consacra aux bonnes ceuvres. œuvres.

VALON (Louis-Alexis-Léon, vicomer de, député de 1842 à 1846, nó à Tulle (Corrèze) le 21 septembre 1810, mort à Paris le 12 juin 1887, fils du précèdent, propriétaire dans sa ville natale et consoiller général, fut élu, le 9 juillet 1842, député du 1^{ex} collège de la Corrèze (Tulle), par 159 voix (297 votants, 296 insertis), contre 131 à M. Solcilhet. Il prit d'abord place à l'opposition de droite, puis passa blentôt aux ministériels et vota pour l'indomnité Pritchard et contre la proposition Rémusat. Il échous le 1^{ex} août 1848, avec 14 voix contre 181 à l'êlu, M. Verninae de Croze, et ne reparut plus dans les assemblées parlementaires. parlementaires.

VALON (Addient François Gaétan-Arthur del, représentant en 1871, député de 1876 à 1889, nó à Beauvals (Oise) lo 15 octobre 1835, de la famille des précédents, entra dans l'administration sous le second empire comme secrétaire particulior du préfot des Hautes-Alpes, puls fut nommé conseiller de préceture de la Marne (4 novembre 1835) et du Lot (28 février 1866). Destitué par le gouvernement de la Merne (4 novembre 1835) et du Lot (28 février 1876), Destitué par le gouvernement de la Défense nationale (cotobre 1879), il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Lot à l'Assemblée nationale, le 4° sur 6, par 38,903 voix (71,438 votants, 91,700 inscrits), et fut l'un des huit députés qui votèrent à Bordeaux coutre la déchéance de Napoléen III. Secrétaire du bureau dovant lequel M. Jules Favre reconnut (17 février 1871) que, lors de l'entrevue de Ferrières (18 septembre 1870), la paix aurait été possible à des conditions meilleures, M. de Valon porta, le 17 juin suivant, cet aveu à la tribune, et la discussion ne fique confirmer, de la part de M. Jules Favre, la vérité de ce fait historique. Le 16 mars 1874, M. de Valon ful l'un des premoteurs du pèlerinage à Chislehurst à l'occasion de la majorité du prince impérial. Membre actif du groupe de l'Appel au peuple, il vota pour la paix, pour l'abregation des lois d'exil, pour la paix, pour l'abregation des lois d'exil, pour la paix, pour l'abregation des lois d'exil, pour la paix, pour l'ance impérialiste, il reprit es place dans le groupe de l'Appel au peuple, et, le 16 mai 1877, soutint le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles, Rééh, le 20 février 1876, député de la 2° circouscription de Cahors, par 11,177 voix (16,338 votants, 19,425 inscrits), contre 3,852 à M. L'angèt Duport et 1,533 à M. L'angèt Duport et 1,533 à M. L'angèt Duport, et le 21 août 1981, par 8,791 voix (16,761 votants, 19,720 inscrits), il continua de siéger dans la minorité conservatrice et combattit la politique VALON (ADRIEN-FRANÇOIS GAÉTAN-ARTHUR

VALON. - Voy. Ambitugeac (D').

VALON. — Voy. Ambiedeze (b).

VAN CUTSEM (Geillaum), député au Corps législatif en l'an IX et en 1809, nó à Louw-Saint-Pierre (Bolgique) le 17 novembre 1749, mort à une date inconnue, « fils do l'hilippe Van Cutsem et de Catherine Nermes », juge, puis président de la cour criminelle de Malines, fut élu, le 24 nivése au IX, par le Sénat conservateur, député du département des Doux-Nèthes au Corps législatif. Son mandat lui fut renouvelé le 2 mai 1803, et dura jusqu'à la séparation de la Belgique et de la France, en 1814. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial au XII, et conseiller à la cour impériale de Bruxelles le 39 avril 1811.

la cour impériale de Bruxelles le 39 avril 1811.

VAN DEDEM-VAN-GELDER (l'Rédéric-Gilbert, conté), membre du Sénat conservatour, né au château de Gelder (Hollande) le 17 février 1743, mort à Utrecht (Hollande) le 20 février 1826, d'une vieille famille de l'Over-Yssel, originaire de Westphalle, était fils du baron Antoine Van Pedem et de la comtesse de Rechteron, et petit-fils du général Van Dedem, célèbre dans la guerre de la succession d'Espagne. Il prit part en 1780 à la conclusion du traité de la llaye crire Louis XVI et les Provinces-Unies, et fut appelé, cinq aus plus tard, à l'ambassade de Censtantinople. Coadjuteur de l'ordre teutenique, comte de l'Empire (13 mars 1811), il fut nommé par Napoléon l'emembre du Sénat conservatour, où il siégea du 30 décembre 1810 jusqu'aux traités de 1814. Il se retira alors à Utrecht, où il mourut.

VAN DE POOL (Jean-Wolters, conte), membre du Sénat conservateur, né à Amsterdam (Hollande) le 2 juin 1759, mort à Amsterdam (Hollande) le 2 juin 1759, mort à Amsterdam en 1826, étudia le droit et fut reçu decteur. Il remplit successivement les fonctions de conseiller à Amsterdam jusqu'en 1795, d'échevin, de bourgmestre de cette ville, de « kerkmeester » de l'Eglise anglicane et de ousseiller d'Etat, sous l'administration du roi Louis. Napoléon le l'appela au Sénat français le 30 décembre 1840, et le créa comte de l'Empire (13 mars 1811) et grand-croix de l'ordre de la Réunion. Van de Pool, dont la famille subsiste encore, n'a pas laissé de fils de son mariage avec Bregjié Agatha de Smeth, fille de Théodore de Smeth, seigneur d'Alphen, baron de Deurne, de Lei-el et de Rietveld. Ses cinq filles sont mortes en bas âge.

VAN DER GOES (John-Hendrik-Mauriez), député au Corps législatif de 1811 à 1814, nó à Delft (Hollande) le 20 mars 1774, mort à la Hayé (Hollande) le 20 janvier 1830, fils d'Aort van der Goes et de Joukrouwe-Anna-Louisa van Pabst, entra dans la diplomatie. Ministre extraordinaire des Etats-Généraux de Hollande

A Madrid en mai 1795, il annon a au duc d'Alcudia l'abolition de la chargo de stathou-der, devint ministre des relations extérioures de Hollande, et chevalier et trésorier de l'ordre de la Réunion. Nommé directement par l'em-pereur, le 19 février 1811, député du départe-ment des Bouches-de-la-Mense au Corps légis-latif, sur une liste au choix présentée par le préfet, il siègea jusqu'aux traités de 1811, Après le retour de la dynastie des Nasau, il fut nommé échevin et colonel de la garde na-tionale, présida la 2° chambre des États-Géné-raux, et devint membre de la 1° chambre.

VAN DER SLEYDEN, député au Corps légis-latif de 1811 à 1814, nó et mort à des dates in-connues, ancien socrétaire général eu Hollando, fut nommé par l'empercur, le 19 février 1811, député du département du Zuyderzée au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet de ce département. Il en sortit lors de la séparation de la Hollando et de la France (1814). (1814)

VAN DOORN VAN DER BOEDE (Abraham, chevallen), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Essequebe (Guyane) le 17 juin 1760, mort à l'essingue (Hollande) le 31 mai 1814, fit ses études de droit et fut raya decteur à Utrecht; il so fixa ensuite à l'Essingue où il devint conseiller d'Etat, puis bourgmestro jusqu'en 1795. Membre du comité de la mai ne en 1796 et 1797, il exerça des fonctions administratives après le 18 brunaire, devint préfet de la province de Zélande en 1801, conseiller d'Etat en service extraordinaire en 1810, et fut, le 19 février 1811, nommé, par l'en-pereur, député du département des Bouches de-l'Escaut au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet de ce dépa tement; il siègea jusqu'à sa mort. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 16 mai 1813.

VAN GRASVELO (CHARLES-HENRI), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né en 1765, mort à Bois-le-Duc (Hollande) le 21 mai 1811, fut élu député de la province de Gueldre aux États-Généraux de Hollande en 1795, et nommé ambassadeur extraordinaire pour conclure la paix avec la France en mai suivant. Choisi par l'empereur, le 19 février 1811, comme député du département de l'Issel-Supérieur au Corps législatif, sur une liste au chôtx présentée par le prétet de ce département, it en sortit lors de la séparation de la Hollande et de la France (1814). Chevalier du Lion nécrlandais.

VAN HULTHEM (Charles-Joseph-Emmanuel), député au Consoil des Cinq-Cents et membre du Tribunat, né à Gand (Belgique) le 17 avril 1701, mort à Gand lo 16 décembre 1832, fit sos études au collège des Augustins de sa ville natale, son droit à l'Université de Louvain, et devint, eu 1789, membre du consoil de la ville de Gand. D'abord avocat, pu's bibliothécaire des écoles contrales lors de l'annexion à la France, il fut élu, lo 24 germinal an V, député au Conseil des Cinq-Cents par le département de l'Essaut. Il n'y pr.t la parole que pour donner son opinion sur les élections de ce département et s'opposa à la triple taxo des nobles dans l'ouprunt forci. Nommé mombre du Tribunat le 6 germinal ar X, it vota contre l'élévation de Bonaparte à la dignité impériale, n'en fut pas moins nommé membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, fit un rapport sur l'ouverture du canal de l'Es

caut au Rhin (10 mai 1906), et devint recteur de l'Académie de Bruxelles le 24 août 1809. Hostile à la politique de Napotéen, il accueillit fort bien les alliés et, à la création du royaume des Pays-Bas, devint greffier de la seconde chambre des Flats-Généraux, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles et curateur des Universités de Louvain et de Gand. Il donna sa démission de greffier en 1817, et de secrétaire perpétuel de l'Académie en 1821. Il avait employé une belle fortune à réunir des livres et des manuscrits relatifs à l'histoire et à la littérature de son pays. Sa bibliothèque, très considérable, fut acquise par le gouvernement et forma le fond de la bibliothèque municipale de Bruxelles. Il a publié : Discours sur l'Eltat ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas (Gand, 1817); il a en outre collaboré aux Annales de Lesbrous-art, à la Bibliographie d'Ermens, et à la Bibliotheca belgica de Foppeus.

VAN-KEMPEN (Grégoire), député au Conseil des Ancions et au Corps législatif, né en novembre 1845, mort à une date incomme, administrateur du département du Nord, puis avocat, fut élu, le 24 germinal an Vi, député du Nord au Conseil des Anciens; il ne s'y occupa guére que de questions locales et défendit la résolution relative à la navigation de l'Escaut. Rallié au 18 brumaire et élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Nord au Corps législatif, il fut membre d'une commission d'enquête sur l'état des côtes en l'an X, et quitta l'assemblée en l'an XIV.

en l'an X, et quitta l'assemblée en l'au XIV.

VAN MERRIS-HINDERICK (Josephar Avien), député de 1815 à 1816, et de 1822 à 1827, no à Bailleul (Nord) le 11 avril 1761, mort à Bailleul le 3 décembre 1833, fit son droit; il était échovin de sa ville natale en 1780. l'artisan modésé de la Révolution, il devint successivement juge de paix, juge au tribunal de district d'Hazebrouck sous le Directoire, puis conseiller d'arrondissement et conseiller général sous le Consulat. Maire de Bailleul le 11 juillet 1803, il conserva ses fonctions jusqu'au 4 septembre 1830, bien qu'il eût donné sa démission des le mois d'août 1829. Très attaché aux Bourbous, il fut nommé à la Restauration chevalier de la Légion d'honneur, et élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Nord, par 193 voix (193 votants, 293 inscrits); il siègea dans la majorité de la Chambre introuvable. Nommé ensuite président du collège électoral de l'arrondissement d'Hazebrouck, il fut réélu, le 6 mars 1824, par 412 voix (431 votants, 715 inscrits), et vota avec la majorité ministérielle. Il quitta la vie politique en 1827.

VAN RECUM (André-Honesta-Pierre, harox), député au Corps législatif de l'an XIV à 1814, nó à Grünstadt (Allemagne) le 6 août 1765, mort à une date inconnue, fut successivement grand bailli de Simmern, conseiller à la cour de justice de Mannheim et président de la régence à Creutznach. Après la conquête française, il devint administrateur du département du Rhin-et-Moselle, puis sous-préfet de Simmern. Elu, le 2 vendémiaire an XIV, par le Sénat conseivateur, député du département du Rhin-et-Moselle au Corps législatif, il vit son mandat renouvelé le 8 mai 1811. Il fut créé baron de l'empire le 14 août 1813, et cessa de sièger aux traités de 1814.

VAN ROSSEM (JEAN-BAPTISTE - FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né et mort à des dates inconnues, fut élu, le 20 germinal an VII, député au Conseil des Anciens par le département de l'Escaut. Il y joua un rôle très effacé, no prit aucune part au 13 brumaire et disparut alors de la scène politique.

VAN ROYEN (HENRI), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né et mort à des dates inconnues, ancien consciller d'Etaten Hollande, fut nommé par l'empereur, le 19 février 1811, député du département des Bouches-de-l'Es-caut au Corps législatif. Il en sortit aux traités de 1814.

VAN RUYMBEKE (Auguste), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif no en Belglque en 1761, mort à une date inconnue, fut élu, le 22 germinal au VII, député du département de la Lys au Conseil des Cinq-Cents. Il no s'y fit pas remarquer, so rallia au 13 brumaire, et fut réélu, le 4 uivôse au VIII, par le Sénat conservateur, député du même département au Corps législatif. Il en sortit en l'au XV, et ne joua plus aucun rôle politique.

VAN TUYLLE DE SEROOSKERKEN (JEAN-DIDERICK, COMTE), député au Corps législatif de 1811 à 1814, nó en Hollande en 1774, mort à une date inconnue, propriétaire à Heczo (Hollande) et ancien seigneur de cette localité, conseiller général, fut nommé par l'empereur, le 19 février 1811, député du département des Bouches-du-Rhin au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet de ce département. Il eu sortit à la séparation des Pays-Bas et de la France (1814).

VAN WAMBEKE (BERNARD-FRANÇOIS-JOSEPH), député au Corps législatif en l'an XI, nó à Alost (Belgique) le 9 août 1761, mort à une date incounue, était homme de loi à Gand au moment de la Révolution. Après l'annexion à la France, il devint conservateur des hypothèques, commissaire du gouvernement près l'administration du département de l'Escant, et, après le 18 brunaire, conseiller de préfecture de ce département. Elu, le 28 fructidor an XI, par le Sénat conservateur, député de l'Escaut au Corpslégislatif, il en sortit en 1807.

PESCAUÉ AU COPPSIGISIATIÉ, il en sortit en 1307.

VANDAMME (DOMINIQUE-JOSEPH-RENÉ), COMPE D'UNEDOURG, pair des Cent-Jours, né à Cassel (Nord) le 5 novembre 1770, mort à Cassel le 15 juillet 1330, \$1s d'un chirurgion, fut engagé par sa famille, le 8 juillet 1783, dans le régiment colonial de la Martinique. Il revint en France le 29 avril 1790, avec le grade de sergent, passa, le 22 juin 1791, dans le régiment de Brie, et obtiut son congé le 16 août 1792. Chargé peu après par La Bourdonnaye de l'organisation des chasseurs du Mont-Cassel, il en devint le commandant, futenvoyé à l'armée du Nord, où il se signala devant Mons, et se fit remarquer par l'exaltation de ses sentiments patriotiques; on lui reprocha de sanglantes exécutions militaires; il faut reconnaître toutefois qu'il ne les commanda que sur l'ordre formel et écrit du général Houchard. Général de brigade le 27 septembre 1793, il se signala à la prise de l'urnes et d'Ypres; mais ses exactions en pays conquis et la liberté de son langage le firent mettre en réforme le 13 juin 1795. Rappelé à l'activité le 29 septembre suivant, il passa à l'armée du Rhin, où il se